



**Traitement de l'image :  
niveau élémentaire**

**Conditions d'admission**

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur de l'attestation de réussite de l'unité de formation " Informatique : logiciel graphique d'exploitation " ;
- OU réussir un test d'admission.

**Finalités particulières de l'unité d'enseignement**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les techniques de base d'adaptation, de transformation et de création des images digitales en utilisant un logiciel de traitement de l'image.

**Titre délivré**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement " Traitement de l'image : niveau élémentaire ".